



## FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE NIV2 – FC PSE2

Mr  Mme  Mlle

NOM  PRENOM

DATE DE NAISSANCE  LIEU DE NAISSANCE  DEPT

NATIONALITE  ADRESSE

CODE POSTAL  VILLE

EMAIL\*

TELEPHONE\*

\*obligatoire



Particuliers : 70 € Professionnels : 90 €

Repas en sus : 15 €

Les frais pédagogiques sont payables à l'inscription par chèque à l'ordre de l'ACSS, à envoyer à ACSS Colmar – Maison des associations, 6 rte d'Ingersheim - 68000 Colmar, encaissé après le début de stage ou par virement bancaire.

Pour tous stages pris en charge par un organisme ou une association, une convention devra être établie au moins 15 jours avant le début du stage accompagnée du règlement. Le stagiaire devra joindre un chèque de caution dans l'attente du règlement par l'organisme ou l'association.

**VIREMENT : joindre le justificatif de transfert avec la feuille d'inscription**

**IBAN : FR76 1027 8032 2400 0202 4000 168 BIC : CMCIFR2A**

**LIBELLE : FCPSE2+NOM DU CANDIDAT + DATE DE LA FORMATION**

- Je prends bonne note qu'en cas d'abandon, quelle que soit la raison, il ne serait fait aucun remboursement des sommes versées.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et y souscrire ainsi que des conditions de modifications éventuelles.
- Ci-joint chèque N° de la somme de : ..... à l'ordre de l'ACSS

Fait à Colmar le :

Signature (Lu et approuvé)

### Jeudi 18 mai 2023

De 9h-12h et de 14h-17h



Chemin du Rebgaerten à  
Ostheim-68150



06.28.40.76.52



JOINDRE COPIE DU PSE2

**Aucune convocation ne vous sera adressée.**

**6 CANDIDATS MINIMUM**

Un mail de validation de licence/assurance de la FFSS vous sera adressé avant le début de la formation ( si non licencié FFSS ) vous confirmant la réception et l'inscription officielle à la session